Au chevet des enfants maltraités

Social. Le protocole qui régit le fonctionnemement de l'antenne médico-judicaire d'Évreux a été modifié pour améliorer la prise en charge des victimes de maltraitance.

Le nouveau protocole a été signé à l'hôpital d'Évreux, notamment par la procureure de la République d'Évreux, au premier plan (photo : V. F/PN).

Le précédent protocole eurois datait de 2011. Les différents partenaires (justice, gendarmerie, police, association d'aide aux victimes, La voix de l'enfant...) ont souhaité améliorer la prise en charge médicale et judiciaire des mineurs victimes de maltraitances, dans l'Eure. Depuis 2011, elles sont accueillies à l'antenne médico-judiciaire, inaugurée il y a neuf ans au sein du centre hospitalier Eure-Seine, à Évreux. Un lieu adapté où les victimes et leurs familles sont accompagnées par les psychologues de l'hôpital. Cet espace permet à la fois de prendre en compte la souffrance de l'enfant et, pour les enquêteurs, de mieux évaluer les révélations de l'enfant victime de maltraitance.

185 enfants accueillis

Le texte qui régit le fonctionnement de cette antenne a été revu et corrigé vendredi. Il *« élargit le protocole aux personnes vulnérables, car la vulnérabilité ne tient pas qu'à l'âge »*, a justifié **Dominique Puechmaille**, la procureure de la République. Une attention toute particulière est donc portée à ces personnes, en raison de leur faiblesse physique, psychologique ou psychique, mais aussi en raison de la fragilité de leur statut social et juridique.

Depuis 2011, l'antenne a accueilli, en moyenne, 185 enfants, principalement des filles, âgées de 8 ans, pour des faits d'agression sexuelle, de viol et de maltraitances lourdes. L'an dernier, l'unité a suivi 200 enfants. Le nouveau protocole doit également permettre *« la création d'autres salles d'audition dans le département. Actuellement, elles sont toutes basées à Évreux »*, indique la procureure de la République. De nouvelles salles pourraient voir le jour à Bernay ou Étrépagny. Là encore, l'objectif est d'améliorer la prise en charge en proposant des lieux adaptés, au plus proche des victimes.

L'ouverture de l'antenne médico-judiciaire a aussi permis, l'an dernier, de former les personnels soignants et les enquêteurs à de nouvelles techniques non suggestives de recueil de la parole de l'enfant.

Par ailleurs, des sessions de formation sur le dépistage et le signalement de mineurs en danger ont été organisées dans l'agglomération d'Évreux, en direction des personnels travaillant auprès des mineurs. Près de 150 personnes les ont suivies. *« L'unité d'Évreux est très active et réactive. C'est l'un des moteurs des sept unités présentes dans la Normandie »*, s'est en tout cas réjouie **Martine Brousse,** la présidente de la Voix de l'enfant.

V. F.

L'amour itinérant et facturé épinglé

Prostitution. Deux responsables présumés d'un réseau établi dans plusieurs villes du nord-ouest de la France, dont Évreux, ont été condamnés, mardi, par le tribunal correctionnel eurois. Explications.

Sur Internet, elles se font appeler Carmina, Adria ou Kelly, se disent « masseuse de passage » et proposent une « manucure en chambre ». Un simple coup de fil suffit pour prendre rendez-vous et rencontrer l'une de ces femmes, qui se livre à une nouvelle forme de prostitution appelée « Sex-tour ». Deux organisateurs et logisticiens présumés de l'un de ces réseaux tentaculaires comparaissaient mardi, devant le tribunal correctionnel d'Évreux, pour répondre de proxénétisme aggravé, de blanchiment d'argent et d'association de malfaiteurs.

Mère maquelle brésilienne

Ivete Da Conceicao Diaz, 47 ans, est l'une des prévenues. Cette nouvelle mère maquerelle a fui vers le Brésil dès sa sortie de prison préventive, en mars 2018, et n'était pas présente à l'audience. L'autre prévenu, **Luis Manuel Jorge Rodriguez**, 47 ans, qui habite la Sarthe, est chef de chantier. Il ressemble plus au dindon de la farce qu'au proxénète à grosse gourmette en or.

À l'origine de cette affaire, il y a des informations communiquées par l'attaché de sécurité intérieure de l'ambassade de France à Sao-Paulo. Des informations qui font état du développement d'un réseau de prostitution sur le sol français, alimenté par de jeunes Brésiliennes, et dont une certaine Ivete serait l'instigatrice.

Un vaste réseau

L'office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH) prend en charge l'enquête, et des écoutes téléphoniques vont permettre de découvrir les lieux où se déroule ce commerce illégal. Deux appartements sont repérés à Évreux, d'autres à Laval (53), Mayenne (53), Fougères (35) ou encore Rouen.

À la barre, le prévenu reconnaît avoir perçu 250 € la semaine, par prostituée et par appartement. *« Je n'arrive pas à me mettre dans la tête que c'est de l'argent de la prostitution »*, affirme-t-il naïvement. Il admet aussi avoir apporté une assistance technique, en réservant des appartements : *« C'était pour aider les filles qui ne parlaient pas bien le français. »*

Petites annonces

« C'est de l'argent issu de la prostitution, qui fait de vous un proxénète au regard de la loi », le tance le président **Franck Doudet**. Et les sommes évoquées montrent l'importance du réseau. Après quelques mois d'activité, Ivete Da Conceicao Diaz virait 16 000 € au Brésil et engrangeait 30 000 € sur un compte d'épargne.

Dans ses réquisitions, le ministère public évoque les nombreux témoignages de jeunes prostituées, qui font toutes état de l'aide apportée par Luis Manuel Jorge pour la rédaction des petites annonces, et du travail de chef d'orchestre opéré par Ivete Da Conceicao Diaz, qui organisait les rendez-vous et faisait circuler les jeunes femmes de ville en ville. Le parquet réclame trois ans de prison dont 12 mois avec sursis pour la première, ainsi qu'une interdiction de territoire de dix ans et un mandat d'arrêt. Pour Luis Manuel Jorge Rodriguez, il demande trois ans de prison, dont 18 mois avec sursis.

Me Olivier Pacheu, du barreau de Rennes (35), décrit son client comme un brave homme qui s'est fait manipuler par Ivete Da Conceicao Diaz, sa maîtresse, laquelle se livrait également à la prostitution. Il demande la relaxe de son client pour les faits d'association de malfaiteurs. Une demande entendue par les juges, qui le condamnent à 36 mois de prison, dont 24 avec sursis, et une amende de 2 000 €.

Ivete Da Conceicao Diaz écope, elle, écope de 36 mois de prison ferme couplée à un mandat d'arrêt. Elle devra aussi s'acquitter d'une amende de 5 000 € et fera l'objet d'une interdiction de territoire de dix ans.